

31 août 2010

**10.151**

### **Motion interpartis de gauche**

#### **Il faut connaître l'ampleur et l'évolution de la pauvreté pour la combattre!**

Le Grand Conseil neuchâtelois considérant:

- la pauvreté, aussi bien en Suisse que dans notre canton;
- le nombre de travailleurs pauvres ("working poor");
- la conjoncture économique qui provoque une augmentation tant du chômage que du nombre de personnes devant recourir à l'aide sociale;
- la difficulté à réinsérer nombre de demandeurs d'emploi sur le marché du travail ordinaire;
- l'accroissement de l'endettement dans le canton de Neuchâtel;
- le fait que l'ampleur de la pauvreté, ses causes et ses conséquences ne sont que superficiellement répertoriées et analysées;
- la complexité du phénomène de la pauvreté qui la fait apparaître comme une question transversale de l'action publique;
- la pauvreté, déterminant principal de la santé, qui provoque une inégalité des chances face à la santé au sein de la population neuchâteloise;
- la nécessité de disposer d'un monitoring afin de bien connaître tant l'ampleur de la pauvreté que son évolution pour mieux la combattre;
- le fait que le Conseil fédéral vienne de proposer une "Stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté"<sup>1</sup>;
- le fait que 2010 ait été déclarée "Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale";

invite le Conseil d'Etat:

- **à présenter un rapport annuel décrivant l'ampleur et l'évolution de la pauvreté dans le canton de Neuchâtel** de manière à permettre une évaluation et un suivi des politiques mises en œuvre dans ce domaine; ceci en recourant à des indicateurs pragmatiques (p.ex. le nombre de mesures de désendettement, le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, le nombre de divorces, etc).
- à calculer le niveau des salaires dans le canton de Neuchâtel et à montrer leur évolution.
- à prendre chaque année une disposition concrète visant à diminuer la pauvreté dans le canton.

Cette motion est nécessaire tant pour nous, acteurs politiques, que pour des acteurs pleinement impliqués tels que Caritas et le Centre social protestant.

#### **L'urgence est demandée**

#### **Développement**

##### **La pauvreté sort de l'ombre**

Dans les pays riches, la pauvreté est pendant longtemps restée cachée, comme si elle n'existait pas. Or, plusieurs signes montrent des évolutions à ce propos.

Ainsi, l'Union européenne a déclaré 2010 "Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale".

Le Conseil fédéral a publié dernièrement sa "Stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté" qui invite cantons, communes et Organisation non-gouvernementales (ONG) à s'organiser pour mettre œuvre un véritable programme. Une journée nationale sur ce thème sera organisée cet automne en présence des principaux acteurs.

En se fondant sur les normes CSIAS, l'Office fédéral de la statistique a calculé le taux de pauvreté de la population active âgée de 20 à 59 ans en 2007 et est arrivée au chiffre de 8,8%, soit environ 380 000 personnes. A partir de cet indicateur, Caritas Suisse estime que ce sont près de 900 000

<sup>1</sup> <http://www.news-service.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/18723.pdf>

personnes que l'on peut qualifier de pauvres en Suisse, soit entre 11 et 12% de la population totale de notre pays. Quelle que soit la manière de calculer, on doit donc bien constater qu'une partie non-négligeable de la population est pauvre et qu'il serait judicieux d'avoir des données plus précises, notamment concernant notre canton.

La problématique de la pauvreté est complexe, car elle apparaît comme une question transversale de l'action publique. Pour mener une politique de lutte cohérente contre la pauvreté, il est donc indispensable que notre canton puisse disposer chaque année d'un rapport détaillé sur l'évolution et les causes de la pauvreté le concernant. Les conséquences de la pauvreté doivent être simultanément analysées. Ce n'est qu'en disposant d'indications précises et objectives que nous pourrions prendre les mesures qui s'imposent pour prévenir et réduire la pauvreté.

Signataires: J.-C. Berger, C. Mermet, P. Erard, T. Huguenin-Elie, B. Goumaz, L.-M. Boulianne, M. Docourt, S. Latrèche, C. Fischer, F. Cuche, S. Fassbind-Ducommun, S. Locatelli, J. Lebel Calame, M. Guillaume-Gentil-Henry, B. Nussbaumer, J. Hainard, A. Tissot Schulthess, L. Perrin, M. Béguelin, M. Giovannini, A. Blaser, L. Renzo, G. Spoletini, L. Zwygart- de Falco, A. Houlmann, V. Pantillon, P.-A. Thiébaud, D. Angst, T. Bregnard, V. Leimgruber, F. Jeandroz, D. Ziegler, M. Ebel, F. Konrad, C. Leimgruber, T. Perret, C. Maeder-Milz, G. Würgler, J.-J. Aubert, J.-C. Pedrolì, L. Debrot, N. de Pury, F. Fivaz, M.-F. Monnier Douard, T. El Kadiri, E. Flury, A. Laurent et C. Dupraz.

31 août 2010

**10.151**

### **Motion interpartis de gauche**

#### **Il faut connaître l'ampleur et l'évolution de la pauvreté pour la combattre!**

Le Grand Conseil neuchâtelois considérant:

- la pauvreté, aussi bien en Suisse que dans notre canton;
- le nombre de travailleurs pauvres ("working poor");
- la conjoncture économique qui provoque une augmentation tant du chômage que du nombre de personnes devant recourir à l'aide sociale;
- la difficulté à réinsérer nombre de demandeurs d'emploi sur le marché du travail ordinaire;
- l'accroissement de l'endettement dans le canton de Neuchâtel;
- le fait que l'ampleur de la pauvreté, ses causes et ses conséquences ne sont que superficiellement répertoriées et analysées;
- la complexité du phénomène de la pauvreté qui la fait apparaître comme une question transversale de l'action publique;
- la pauvreté, déterminant principal de la santé, qui provoque une inégalité des chances face à la santé au sein de la population neuchâteloise;
- la nécessité de disposer d'un monitoring afin de bien connaître tant l'ampleur de la pauvreté que son évolution pour mieux la combattre;
- le fait que le Conseil fédéral vienne de proposer une "Stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté"<sup>2</sup>;
- le fait que 2010 ait été déclarée "Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale";

invite le Conseil d'Etat à présenter tous les deux ans une étude décrivant l'ampleur et l'évolution de la pauvreté dans le canton de Neuchâtel, de manière à permettre une évaluation et un suivi des politiques publiques mises en œuvre pour lutter contre ce phénomène.

Cette motion est nécessaire tant pour nous, acteurs politiques, que pour des acteurs pleinement impliqués tels que Caritas et le Centre social protestant.

#### **L'urgence est demandée**

##### **Développement**

##### **La pauvreté sort de l'ombre**

Dans les pays riches, la pauvreté est pendant longtemps restée cachée, comme si elle n'existait pas. Or, plusieurs signes montrent des évolutions à ce propos.

Ainsi, l'Union européenne a déclaré 2010 "Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale".

Le Conseil fédéral a publié dernièrement sa "Stratégie globale de la Suisse en matière de lutte contre la pauvreté" qui invite cantons, communes et Organisation non-gouvernementales (ONG) à s'organiser pour mettre œuvre un véritable programme. Une journée nationale sur ce thème sera organisée cet automne en présence des principaux acteurs.

En se fondant sur les normes CSIAS, l'Office fédéral de la statistique a calculé le taux de pauvreté de la population active âgée de 20 à 59 ans en 2007 et est arrivée au chiffre de 8,8%, soit environ 380 000 personnes. A partir de cet indicateur, Caritas Suisse estime que ce sont près de 900 000

---

<sup>2</sup> <http://www.news-service.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/18723.pdf>

personnes que l'on peut qualifier de pauvres en Suisse, soit entre 11 et 12% de la population totale de notre pays. Quelle que soit la manière de calculer, on doit donc bien constater qu'une partie non-négligeable de la population est pauvre et qu'il serait judicieux d'avoir des données plus précises, notamment concernant notre canton.

La problématique de la pauvreté est complexe, car elle apparaît comme une question transversale de l'action publique. Pour mener une politique de lutte cohérente contre la pauvreté, il est donc indispensable que notre canton puisse disposer chaque année d'un rapport détaillé sur l'évolution et les causes de la pauvreté le concernant. Les conséquences de la pauvreté doivent être simultanément analysées. Ce n'est qu'en disposant d'indications précises et objectives que nous pourrions prendre les mesures qui s'imposent pour prévenir et réduire la pauvreté.

Signataires: J.-C. Berger, C. Mermet, P. Erard, T. Huguenin-Elie, B. Goumaz, L.-M. Boulianne, M. Docourt, S. Latrèche, C. Fischer, F. Cuche, S. Fassbind-Ducommun, S. Locatelli, J. Lebel Calame, M. Guillaume-Gentil-Henry, B. Nussbaumer, J. Hainard, A. Tissot Schulthess, L. Perrin, M. Béguelin, M. Giovannini, A. Blaser, L. Renzo, G. Spoletini, L. Zwygart- de Falco, A. Houlmann, V. Pantillon, P.-A. Thiébaud, D. Angst, T. Bregnard, V. Leimgruber, F. Jeandroz, D. Ziegler, M. Ebel, F. Konrad, C. Leimgruber, T. Perret, C. Maeder-Milz, G. Würgler, J.-J. Aubert, J.-C. Pedrolì, L. Debrot, N. de Pury, F. Fivaz, M.-F. Monnier Douard, T. El Kadiri, E. Flury, A. Laurent et C. Dupraz.

Motion amendée acceptée non combattue, le 28 septembre 2010.